

COMPTE-RENDU

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Groupe d'Action Locale du Pays Marennes Oléron

Communauté de communes de l'île d'Oléron, le 29 janvier 2021

LISTE DE PRESENCE

Membres du Comité de programmation Présents :

	TITULAIRES		SUPPLEANTS			
Collège public	Président - Pôle Marennes Oléron	Michel PARENT	Présent	Membre du conseil syndical - Pôle Marennes Oléron	Joël PAPINEAU	
	Vice-Président - Pôle Marennes Oléron	Thibaut BRECHKOFF	Présent	Membre du conseil syndical - Pôle Marennes Oléron	Guy PROTEAU	
	Vice-Présidente – CdC île Oléron	Dominique RABELLE		Vice-Président – CdC île Oléron	Joseph HUOT	
	Vice-Président – CdC bassin de Marennes	Alain BOMPARD	Présent	Président – CdC bassin de Marennes	Patrice BROUHARD	Présent
	Responsable du Pôle SIG - Forum des Marais Atlantiques	Philippe BOUDEAU		Directeur - Forum des marais Atlantiques	Gilbert MIOSSEC	
	Proviseur - Lycée de la mer et du littoral	Daniel CHALON		Responsable - CFPPA	Marianne PEREZ	Présent
	Chargé de mission - CCI La Rochelle	Stéphane BONNEAU		Chargé de mission - CCI Rochefort – Royan	Frédéric DIAZ	
	Directeur - Port de la Cotinière	Nicolas DUBOIS		<i>CRPMEM</i>		
	Agent de développement - Chambre d'Agriculture	Gabriel BELMONTE		<i>Chambre des métiers et de l'artisanat</i>		
	Directrice - CIAS du bassin de Marennes	Jennifer TRANCHANT	Présent	Directeur – Agence Pôle Emploi de Saint-Pierre	Smail BOUFROUKH	
Collège privé	Eleveur	Paul MOUSSET		Président – Association éleveurs du marais de Brouage	Frédéric GORICHON	
	Adhérent MOPS – Maraicher	Benoît SIMON		Présidente MOPS – Maraichère	Cécile NADREAU	
	Chef d'entreprise – CCI Rochefort Sainctonge	Charles BERTRAND	Présent	<i>Entrepreneur</i>		
	Gérant - Le petit train de St Trojan	François BARGAIN		Directeur - Novotel Thalassa Oléron	Philippe LUTZ	
	Directeur – GLEMO	Olivier POITEVIN		Président – GLEMO	Alain BARCAT	
	Directrice - COBEMO	Sylvie LECHEVALLIER		Directeur - Hommes et savoirs	Roberto CASTILLO	
	Directrice - CLLAJ 17	Maryse NICOLAS	Présent	Vice-Présidente – Association Le LOCAL	Giselle MESPLE CLOTTEAU	
	Directeur – Mission Locale Rochefort Marennes Oléron	Paul DURAND	Présent	Chargée de mission - ATELEC	Line SOURBIER	Présente
	Coordinateur - CPIE Marennes-Oléron	Jean Baptiste BONNIN	Présent	Président - Roule ma Frite 17	Patrick ROSSET	
	Directrice - ADCR/ADEF+	Evelyne CHAUSSADE	Présent	Directeur Adjoint – Navicule Bleue	Stéphane GIQUELLO	Présent
Directeur - Office de tourisme île Oléron bassin Marennes	Lionel PACAUD	Présent	Assistant de direction - Office de tourisme île Oléron bassin Marennes	Emrick HERBAULT		

Membres du Comité de programmation excusés :

Collège public :

- Philippe BOUDEAU, Responsable du Pôle SIG - Forum des Marais Atlantiques
- Daniel CHALON, Proviseur - Lycée de la mer et du littoral
- Dominique RABELLE, Vice-Présidente – CdC île d'Oléron
- Smail BOUFROUKH, Directeur – Agence Pôle Emploi de Saint-Pierre d'Oléron

Collège privé :

- Giselle MESPLE CLOTTEAU, Vice-Présidente – Association Le LOCAL
- Paul MOUSSET, Eleveur
- Sylvie LECHEVALLIER, Directrice - COBEMO
- Benoît SIMON, Adhérent MOPS – Maraicher
- Olivier POITEVIN, Directeur – GLEMO
- François BARGAIN, Gérant – Le petit train de St Trojan

Personnes associées présentes :

- Jean-Claude MERCIER, Directeur – PETR Pôle Marennes Oléron
- Sylvaine COURANT, Chargée de mission développement local et coopération francophone – CdC du bassin de Marennes
- Michaël SPADA, animateur-Gestionnaire du programme LEADER – GAL du Pays Marennes Oléron

QUORUM

Le double quorum a été atteint sur la base de la nouvelle composition du comité de programmation votée en cours de séance, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Règle du double quorum	Comité du 29 janvier 2021
Au moins 50% des membres ayant une voix délibérante sont présents	Minimum : 11 Votants : 11 ¹
Au moins 50% des membres délibérants appartiennent au collège privé	Minimum : 6 Votants : 6

ORDRE DU JOUR

Sur la base d'un diaporama (cf. annexe n°1) et d'un dossier de lecture préalablement envoyé, les échanges se sont déroulés selon l'ordre du jour suivant :

- Rappel de la stratégie du GAL du Pays Marennes Oléron 2014-2020
- Gouvernance du GAL
- Données de réalisation du GAL sur la période 2014-2020 et gestion de la maquette
- Présentation évaluative du programme « faire de la francophonie un levier de développement local » - 2015-2020
- Programmation de 3 opérations préalablement sélectionnées
- Evaluation du programme
- Fonds européens post 2020

Le précédent Président du comité de programmation, Mickaël VALLET, n'étant plus représentant du PETR Pôle Marennes Oléron dans le comité de programmation, la séance est présidée par Michel PARENT en tant que Président du GAL jusqu'à l'élection d'un nouveau ou d'une nouvelle Président(e) du comité de programmation.

RAPPEL DE LA STRATEGIE DU GAL DU PAYS MARENNES OLERON 2014-2020

En s'appuyant sur les éléments projetés (cf. annexe 1), un bref rappel des principes du programmes et de la stratégie est fait ici, notamment à destination des nouveaux membres.

GOUVERNANCE DU GAL

1. VALIDATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

Suite aux élections communales de 2020, de nouveaux représentants de structures ont été désignés dans le collège public. Conformément à la présentation (cf. page 11 de l'annexe 1), quelques évolutions dans le collège privé ont également été proposées (changement de représentant de structure ou changement de ligne titulaire-suppléant).

La nouvelle composition du comité de programmation (cf. tableau en page 1 de ce CR) a été soumise à la validation des membres du comité de programmation.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU GAL :		Pour	11
<ul style="list-style-type: none"> • VALIDATION DE L'EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION CONFORMEMENT A LA PROPOSITION TRANSMISE PREALABLEMENT DANS LE DOSSIER DE LECTURE ET PROJETEE EN COURS DE REUNION (CF. PAGE 12 DE L'ANNEXE 1 OU SE REFERER AU TABLEAU EN PAGE 1 DE CE CR) 	Abstention	0	
	Contre	0	
	RESULTAT DU VOTE : FAVORABLE A L'UNANIMITE		

2. ÉLECTION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION

Conformément au Règlement intérieur du comité de programmation, le Président du comité de programmation est désigné par les membres du comité de programmation. Après rappel du fonctionnement du comité de programmation et des différences de missions et de responsabilités entre le Président de GAL et le Président du comité de programmation, les candidats à l'élection du Président du comité de programmation ont été appelés à se manifester. Seul Michel PARENT s'est porté candidat.

¹ Lorsque dans un binôme (titulaire et suppléant), les deux sont présents alors seule la présence et la voie du titulaire est comptabilisée.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU GAL :		Pour	11
• DESIGNATION DE MICHEL PARENT COMME PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION		Abstention	0
		Contre	0
RESULTAT DU VOTE : FAVORABLE A L'UNANIMITE			

3. RENOUELEMENT DU COMITE PREPARATOIRE

Le comité préparatoire pourra être réuni en 2021 dans le cadre de la préparation de l'évaluation du programme et de la sélection de nouveaux projets en cas de reliquat sur la maquette initiale et/ou de dotation de fonds complémentaires pour la période de transition.

Suite au départ de plusieurs membres entre 2016 et 2019 nous avons proposé aux membres du comité de programmation souhaitant prendre part aux travaux du comité préparatoire de se porter volontaire. Ci-dessous la liste des membres du comité préparatoire pour 2021 à ce jour.

Comité préparatoire				
Membres 2016 - 2019		Membres 2021		
Elvina MARCOULY-JOUX	Membres du comité de programmation	Alain BOMPARD	Membres du comité de programmation	
Alain BOMPARD		Jean Baptiste BONNIN		
Jean Baptiste BONNIN		Maryse NICOLAS		
Mathieu GILLES		Jennifer TRANCHANT		
Chrisel MENANTEAU		Joseph HUGHES		DGS CdC de l'île d'Oléron
Christian GUIGNET		Joël BARREAU		DGS CdC du bassin de Marennes
Joseph HUGHES	DGS CdC de l'île d'Oléron			
Joël BARREAU	DGS CdC du bassin de Marennes			
François SIMO	Membre associé au comité de programmation			

Selon l'ordre du jour de chaque comité préparatoire d'autres personnes peuvent être associées pour apporter de nouvelles compétences techniques (techniciens de chambres consulaires, de communautés de communes...). Par ailleurs, l'équipe technique du GAL annonce pouvoir prendre contact avec d'autres membres du comité de programmation pour leur proposer de participer aux travaux des prochaines réunions du comité préparatoire.

Pour rappel, les porteurs de projet prennent part aux comités préparatoires pour présenter et défendre leurs projets – qu'il s'agisse de porteurs de projets privés, de communes ou d'EPCI.

DONNEES DE REALISATION DU GAL SUR LA PERIODE 2014-2020 ET GESTION DE LA MAQUETTE

1. MODALITES DE REPRISE DE LA SELECTION ET DE LA PROGRAMMATION EN CAS DE RELIQUAT DE LA MAQUETTE INITIALE

Dans le cadre de la présentation (cf. annexe 1), les données de consommation à ce jour de la maquette ont été détaillées :

Maquette financière initiale	1,5 M€	
Opérations soutenues financièrement (hors assistance technique)	47	
Opérations sélectionnées + Assistance technique prévisionnelle de 20 à 22	113%	Pourcentage de la maquette financière initiale
Opérations programmées + Assistance technique prévisionnelle de 20 à 22	97%	
Opérations programmées	88%	
Opérations mis en paiement	51%	
Opérations payées	38%	

La différence dans le tableau ci-dessus entre 113% et 97% correspond à des opérations sélectionnées pour lesquelles aucun dossier complet n'a encore été transmis à l'équipe technique du GAL. Pour différentes raisons selon les opérations, les demandes de subvention au titre du programme LEADER pour ces opérations pourraient être retirées. Dans ce cas, un reliquat pourrait être libéré et permettre ainsi la sélection de nouvelles opérations. Estimation du potentiel reliquat : 30 000 à 40 000 euros pouvant évoluer selon les sous-consommations par ailleurs.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		
EN CAS D'UN RELIQUAT SUR LA MAQUETTE INITIALE : <ul style="list-style-type: none"> SELECTION DE NOUVELLES OPERATIONS AU FIL DE L'EAU SELON LES CRITERES DE SELECTION EN VIGUEUR (CF. PROCESSUS DE SELECTION EN VIGUEUR A COMPTER DU 08 JUILLET 2019) PROGRAMMATION SELON L'ORDRE D'ARRIVEE DES DOSSIERS COMPLETS AVEC POSSIBILITE DE PREVOIR DES TRANSFERTS ENTRE LES FICHES-ACTIONS 1 A 9 DANS LA LIMITE DE 30% DE LA MAQUETTE TRANSFEREE (CUMUL DES TRANSFERTS) 	Pour	11
	Abstention	0
	Contre	0
CES MODALITES DE SELECTION ET DE PROGRAMMATION DEVRONT ETRE A NOUVEAU DEBATTUES EN CAS DE DOTATIONS COMPLEMENTAIRES DANS LE CADRE DE LA PERIODE DE TRANSITION.		
RESULTAT DU VOTE : FAVORABLE A L'UNANIMITE		

2. MONTANTS DES DOSSIERS LEADER

Dans le cadre de la présentation (cf. annexe 1), les données suivantes concernant les 47 opérations programmées à ce jour dans le cadre de la programmation LEADER 2014-2020 (hors assistance technique) ont été présentés :

Montant LEADER moyen	23 114 €
Montant LEADER médian	13 251 €
Montant LEADER min	1 500 €
Montant LEADER max	100 000 €

Il a ensuite été précisé que dans le cadre de la programmation européenne 2021-2027, des planchers beaucoup plus élevés pourraient être imposés. En effet, sans que rien ne soit acté à ce jour, il est question de 10 000 euros dans les échanges réguliers que nous avons avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Alain BOMPARD est intervenu pour alerter sur l'importance de poursuivre le soutien aux « petits projets ». Ainsi, pour les recherches de subvention en deçà d'un éventuel montant plancher élevé, il conviendrait d'identifier d'autres fonds pouvant palier à la disparition de « l'opportunité Leader ». En plus des options extraterritoriales qui seront à creuser, une des alternatives proposées par Michel PARENT est celle des communautés de communes qui soutiennent déjà le secteur associatif. Dans ce sens, Jean-Baptiste BONNIN précise qu'il serait important que les fonds à destination des « petits projets » puissent toujours être programmés via l'instance du comité de programmation (ou son équivalent à redéfinir dans le cadre de la prochaine programmation européenne). En effet, la prise de décision par un collège mixte public-privé est unique sur le territoire et facilite amplement l'appropriation des décisions.

3. TRANSFERTS ENTRE FICHES-ACTIONS POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE

L'assistance technique du programme a été programmée jusqu'en 2019. Afin de garantir la disponibilité de fonds suffisants à l'assistance technique du programme jusqu'à fin 2022, il conviendra de transférer une partie de la maquette encore non programmée vers la fiche-action 10 « mettre en œuvre la stratégie LEADER sur le territoire ».

Les moyens dédiés à l'assistance technique du programme sont conformes aux prévisions initiales. Toutefois un transfert reste nécessaire suite à la programmation sur la fiche-action dédiée à l'assistance technique de l'animation « francophonie » pour la période 2015-2019. En effet, du fait de l'indisponibilité des outils de programmation des opérations de coopération jusqu'en 2018 et de l'urgence pour la structure porteuse d'être payée, le compromis trouvé a été de programmer cette animation sur la fiche-action dédiée à l'assistance technique au lieu de la programmer sur la fiche-action 9 dédiées à la coopération comme prévu initialement.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		
VALIDATION DES TRANSFERTS ENTRE FICHES-ACTIONS SUIVANTS : <ul style="list-style-type: none"> 2 396,00 € DE LA FICHE-ACTION 1 VERS LA FICHE-ACTION 10 ; 29 646,80 € DE LA FICHE-ACTION 4 VERS LA FICHE-ACTION 10 ; 65 014,28 € DE LA FICHE-ACTION 6 VERS LA FICHE-ACTION 10 ; 6 761,57 € DE LA FICHE-ACTION 7 VERS LA FICHE-ACTION 10 ; 6 950,93 € DE LA FICHE-ACTION 9 VERS LA FICHE-ACTION 10. 	Pour	11
	Abstention	0
	Contre	0
RESULTAT DU VOTE : FAVORABLE A L'UNANIMITE		

Ces transferts représentent 7,4% de la maquette et le cumul des transferts depuis le début de programmation atteint 24,9%.

4. DESENGAGEMENTS

A ce jour, les sous-consommations constatées lors des versements par rapport aux montants initialement programmés correspondent à 14 572,89 €, soit 0,96% de la maquette (données déjà prise en compte dans les données de consommation de la maquette présentées précédemment). Dans le détail, sont concernés les opérations présentées dans le tableau ci-après :

MAITRE D'OUVRAGE	INTITULE DE L'OPERATION	TOTAL DEPENSES ELIGIBLES RETENUES	LEADER PROGRAMME	FEADER VERSEE	SOUS-CONSOMMATION
Samuel PARENT	Acquisition d'une serre multichapelles dans le cadre du développement de l'activité maraîchage bio	51 750,00 €	12 420,00 €	9 744,00 €	2 676,00 €
PETR Pôle Marennes Oléron	Résidences d'artistes francophones en Marennes Oléron 2017 et 2018	26 425,52 €	13 393,12 €	13 251,02 €	142,10 €
PETR Pôle Marennes Oléron	Forum coopération 2018	11 263,59 €	9 010,87 €	8 937,32 €	73,55 €
Communauté d'agglomération Rochefort Océan	Grand projet du Marais de Brouage	32 772,18 €	20 974,20 €	20 974,07 €	0,13 €
Comité de bassin d'Emploi Marennes Oléron	Emplois saisonniers alternés Mer Montagne : Structuration d'une démarche d'accompagnement à destination des employeurs et des employés	14 906,88 €	11 925,50 €	11 545,48 €	380,02 €
PETR Pôle Marennes Oléron	Assistance technique 2015-2016	87 136,35 €	52 281,80 €	52 010,48 €	271,32 €
PETR Pôle Marennes Oléron	Assistance technique 2017	80 986,31 €	40 905,92 €	40 130,27 €	775,65 €
PETR Pôle Marennes Oléron	Animation Thématique (Francophonie) juillet 2015 - décembre 2018	162 871,96 €	130 297,56 €	120 277,64 €	10 019,92 €
PETR Pôle Marennes Oléron	Assistance technique 2018	65 514,92 €	44 550,16 €	44 315,96 €	234,20 €

PRESENTATION EVALUATIVE DU PROGRAMME « FAIRE DE LA FRANCOPHONIE UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT LOCAL » - 2015-2020

Suite à la présentation réalisée par Sylvaine COURANT (cf. annexe 1), Michel PARENT fait part en tant que Président du Syndicat Mixte de Brouage de sa volonté de faire de l'espace Champlain à Brouage un nouvel espace dédié à la Francophonie. Dans ce sens, il évoque la piste d'un travail conjoint entre le Syndicat Mixte de Brouage et la communauté de communes du bassin de Marennes pour penser ensemble ce projet.

PROGRAMMATION DE 3 OPERATIONS PREALABLEMENT SELECTIONNEES

1. ETUDE DE FAISABILITE POUR LA VALORISATION DE LA FRACTION LIGNEUSE DES DECHETS VERTS DE L'ILE D'OLERON

Examen pour programmation

Maitre d'ouvrage :	Communauté de communes de l'île d'Oléron
Dépenses présentées :	60 000 € HT
Dépenses retenues :	15 812,28 € HT
Taux d'aide publique :	100 %
Montant LEADER maximum :	1 500 € de la fiche N°3

Il est rappelé qu'à la sélection, le montant LEADER sollicité était de 30 000 euros pour un total de dépenses présentées de 60 000 euros. L'opération est inchangée mais il a été possible de mobiliser 34 577,04 euros de contrepartie au programme LEADER dans le cadre de la contractualisation régionale. Cela a donc permis de réduire la part LEADER.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		Pour	9
<ul style="list-style-type: none"> VALIDATION DU TRANSFERT DE 1 500 € DE LA FICHE-ACTION 9 VERS LA FICHE-ACTION 3, CE TRANSFERT REPRESENTANT 0,1% DE LA MAQUETTE ET LE CUMUL DES TRANSFERTS DEPUIS LE DEBUT DE PROGRAMMATION ATTEINT 25,0%. PROGRAMMATION DE LA SUBVENTION MAXIMALE A HAUTEUR DE 1 500 € DE FEADER ET TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 100% 	Abstention	0	
	Contre	0	
RESULTAT DU VOTE :			
TRANSFERT DE 1 500 € DE LA FICHE-ACTION 9 VERS LA FICHE-ACTION 3			
PROJET PROGRAMME AUX CONDITIONS SUIVANTES :			
- MONTANT MAXIMAL DE FEADER EGAL A 1 500 €			
- TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 100%			

Remarque : Michel PARENT et Thibault BRECHKOFF, concernés par le projet, sont sortis de la salle le temps du débat et des délibérations et n'ont donc pas pris part au vote.

2. RESIDENCES D'ARTISTES FRANCOPHONES EN MARENNES OLERON 2018-2019

Examen pour programmation

Maitre d'ouvrage :	PETR Pôle Marennes Oléron
Dépenses retenues :	22 869,45 € HT
Taux d'aide publique :	100 %
Montant LEADER maximum :	1 500 € de la fiche N°5

Il est rappelé qu'à la sélection, le montant LEADER sollicité était de 9 000 euros. L'opération est inchangée mais il a été possible de mobiliser 15 940,82 euros de contrepartie au programme LEADER dans le cadre de la contractualisation régionale pour les éditions 2018-2019 et 2019-2020. Cela a donc permis de réduire la part LEADER.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		Pour	8
<ul style="list-style-type: none"> VALIDATION DU TRANSFERT DE 1 500 € DE LA FICHE-ACTION 9 VERS LA FICHE-ACTION 5, CE TRANSFERT REPRESENTANT 0,1% DE LA MAQUETTE ET LE CUMUL DES TRANSFERTS DEPUIS LE DEBUT DE PROGRAMMATION ATTEINT 25,1%. PROGRAMMATION DE LA SUBVENTION MAXIMALE A HAUTEUR DE 1 500 € DE FEADER ET TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 100% 	Abstention	0	
	Contre	0	
RESULTAT DU VOTE :			
TRANSFERT DE 1 500 € DE LA FICHE-ACTION 9 VERS LA FICHE-ACTION 5			
PROJET PROGRAMME AUX CONDITIONS SUIVANTES :			
- MONTANT MAXIMAL DE FEADER EGAL A 1 500 €			
- TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 100%			

Remarque : Michel PARENT, Thibault BRECHKOFF et Alain BOMPARD (non remplacé par son suppléant Patrice BROUHARD), concernés par le projet, sont sortis de la salle le temps du débat et des délibérations et n'ont donc pas pris part au vote.

3. ETUDE DE FAISABILITE PRE-OPERATIONNELLE POUR LA DEFINITION D'UNE OFFRE DE TOURISME GENEALOGIQUE

Examen pour programmation

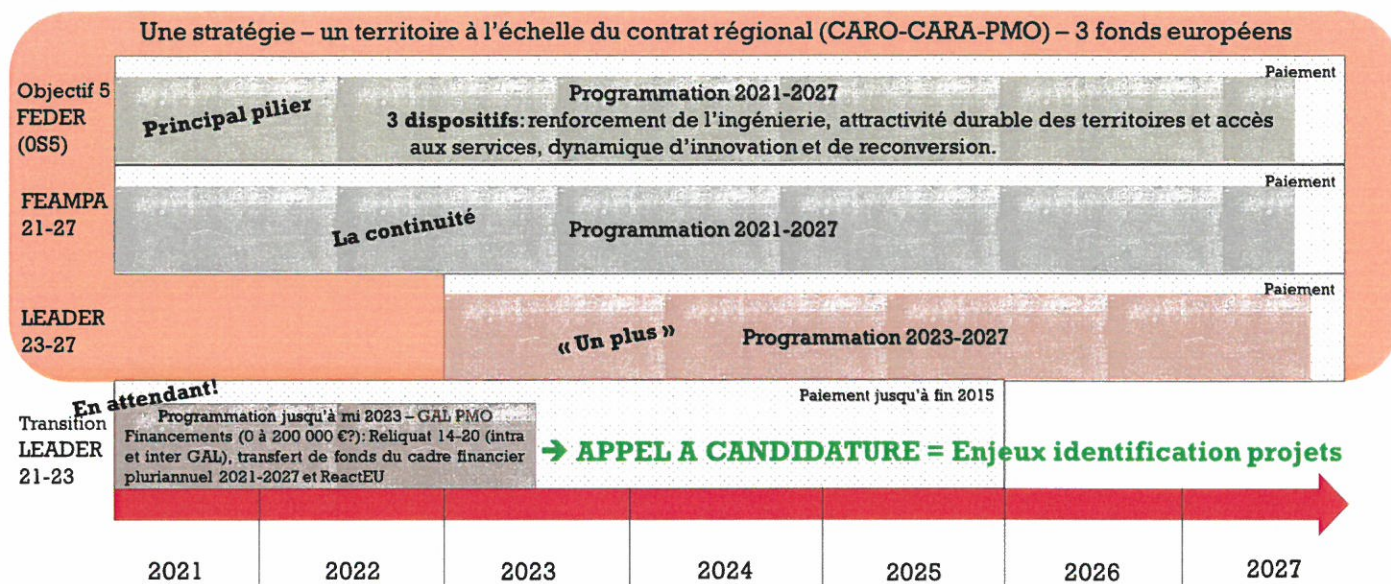
Maitre d'ouvrage :	PETR Pôle Marennes Oléron
Dépenses retenues :	11 783,33 € HT
Taux d'aide publique :	100 %
Montant LEADER maximum :	5 891,64 € de la fiche N°9

Il est rappelé qu'à la sélection, le montant LEADER sollicité était de 9 764 euros. L'opération est inchangée mais il a été possible de mobiliser 6 193 euros de contrepartie au programme LEADER dans le cadre de la contractualisation régionale. Cela a donc permis de réduire la part LEADER.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		Pour	6
<ul style="list-style-type: none"> PROGRAMMATION DE LA SUBVENTION MAXIMALE A HAUTEUR DE 5 891,64 € DE FEADER ET TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 100% 	Abstention	0	
	Contre	0	
RESULTAT DU VOTE :			
PROJET PROGRAMME AUX CONDITIONS SUIVANTES :			
- MONTANT MAXIMAL DE FEADER EGAL 5 891,64 €			
- TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 100%			

Remarque : Michel PARENT, Thibault BRECHKOFF, Alain BOMPARD (non remplacé par son suppléant Patrice BROUHARD) et Lionel PACAUD, concernés par le projet, sont sortis de la salle le temps du débat et des délibérations et n'ont donc pas pris part au vote.

PRESENTATION DES PERSPECTIVES POST 2020 POUR LES FONDS EUROPEENS « TERRITORIALISES »



Sur la base de l'illustration ci-dessus, les membres du comité de programmation ont été informé de l'approche Interfonds que la Région Nouvelle-Aquitaine proposait aux territoires pour la prochaine programmation européenne 2021-2027. Cela passera notamment par :

- Une stratégie unique par territoire s'appuyant sur plusieurs fonds (Objectif stratégique 5 du FEDER, LEADER et probablement DLAL FEAMP) ;
- Un territoire Interfonds à l'échelle du territoire de contractualisation régionale (CARO-CARA-CCIO-CCBM) ;
- Une structure porteuse unique d'un conventionnement unique avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Michel PARENT indique aux membres du comité de programmation qu'il souhaite que le PETR Pôle Marennes Oléron porte cet Interfonds pour le compte des 4 EPCI et qu'il conviendra de défendre cette position dans les prochaines semaines.

Michel PARENT souligne par ailleurs que cette nouvelle échelle (CARO-CARA-CCIO-CCBM) va devenir de plus en plus incontournable. Les services de l'État le souhaitent également.

Avant de rejoindre une autre réunion, Michel PARENT a tenu à remercier l'équipe technique du PETR Pôle Marennes Oléron pour le travail fait sur la mise en œuvre du programme et sur la préparation de la suite. Il cède alors la présidence de la Réunion à Thibault BRECHKOFF, vice-président du PETR Pôle Marennes Oléron en charge des politiques contractuelles.

Avant la mise en place de l'Interfonds pour la période 2021-2027, la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 est rallongée avec une période de transition permettant de programmer des opérations jusqu'en 2023 (initialement jusqu'en 2020). Cette période de transition fait suite à des retards dans la mise en œuvre de la nouvelle Politique Agricole Commune pour la période 2021-2027.

Nous ne savons pas à ce jour si les GAL de l'ex Poitou-Charentes pourront bénéficier d'enveloppes complémentaires à ajouter à la maquette initiale pour la période de transition. Si tel était le cas, cela passerait par un appel à candidature des territoires courant 2021.

Afin de nous donner un maximum de chance de profiter d'une possible enveloppe complémentaire, nous devons montrer notre capacité à consommer ces fonds. Dans ce sens, afin de connaître les projets potentiellement éligibles à ces fonds complémentaires, une démarche d'identification sera initiée dès février par l'équipe technique du GAL auprès des membres du comité et des DGS des communes et des communautés de communes.

PROCHAINES ECHEANCES

La prochaine réunion du Comité de programmation sera programmée si des fonds complémentaires sont acquis et/ou si de nouveaux projets peuvent être sélectionnés en cas de reliquat sur la maquette actuelle.

CONTACTS :

- M. le Président du GAL Pays Marennnes Oléron, 22-24 rue Dubois Meynardie, 17320 Marennnes-Hiers-Brouage
Equipe technique LEADER : Michaël SPADA, leader@marennnes-oleron.com, 05 46 36 70 12

Fait à Marennnes-Hiers-Brouage, le 02 février 2021

M. Michel PARENT



Président du GAL du Pays Marennnes Oléron